

Communiqué de presse
Paris, 1er juin 2021

ÉLECTIONS AUX CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - CMA OCTOBRE (2021) LES ARTISANS PLÉBISCITENT LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE ET DEMANDENT UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT

En vue des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'U2P et ses organisations membres ont organisé, sur la plateforme participative « LA VOIX DES ARTISANS », un débat sur le thème : « Faut-il encourager fiscalement la transmission d'entreprise ? ».

Une première phase a permis aux artisans de voter et de faire entendre leur voix. Dans un second temps, Joël Mauvigney, Vice-Président de l'U2P et Président de la CGAD, a commenté les résultats de cette consultation. Tous ces éléments sont consultables sur le site lavoixdesartisans.fr.

UNE MESURE INDISPENSABLE À LA SAUVEGARDE DE L'ENTREPRISE ET DE L'EMPLOI

Le débat a permis de recueillir les avis d'artisans issus de tous les secteurs et de toute la France. Il en ressort qu'une très forte majorité d'entre eux sont favorables au principe même de la transmission d'entreprise qui permet, dans de nombreux cas, de faciliter le début d'activité pour le repreneur. A contrario, les taux d'échec à 5 ans dans le cadre d'une simple création sont encore élevés.

Pour les artisans, les bénéfices de la transmission sont nombreux et concernent notamment la pérennisation de l'entreprise et de l'emploi. Ainsi, des mesures fiscales incitatives pourraient largement

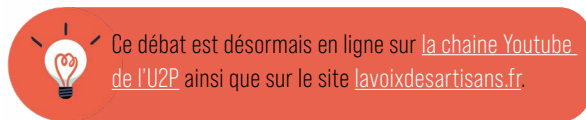
renforcer les bénéfices attendus de la transmission. Cependant, cette option n'est pas la seule condition d'une transmission d'entreprise optimisée.

En effet, de nombreux participants ont profité de l'occasion de s'exprimer sur un encouragement fiscal pour soulever le fort besoin d'accompagnement en amont de la transmission d'entreprise (au même titre que dans celui de la création). Celui-ci permettrait de mieux garantir la réussite de la transmission, notamment en créant un lien entre le cédant et le repreneur.

CRÉER UN PARTENARIAT GAGNANT ENTRE L'ENTREPRISE, LE REPRENEUR ET L'ETAT

Après cette première phase de consultation, Joël Mauvigney, Vice-Président de l'U2P et Président de la CGAD, a pu être interrogé sur ces questions. Il a notamment indiqué que « *la transmission doit aussi être accompagnée d'une fiscalité encourageante* ». C'est pourquoi, l'U2P souhaite qu'une majeure partie des entreprises puissent bénéficier d'une exonération totale lors de leur vente, que les droits de transmission soient réduits à zéro pour les entreprises employant

moins de 20 salariés et que la cession soit simplifiée en cas de vente intrafamiliale. Pour Joël Mauvigney, l'équation est simple : « *Il vaut bien mieux pérenniser les entreprises en facilitant la reprise d'activité pour en encourager la croissance et développer le chiffre d'affaires et la rentabilité. Tout le monde y gagne, le patron, ses salariés et l'Etat* ».



« LA VOIX DES ARTISANS », UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE DE L'U2P EN VUE DES PROCHAINES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES

Dès janvier 2021, l'U2P et l'ensemble de ses organisations membres se sont engagées dans la préparation des listes en vue des élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat prévues en octobre 2021. Au service exclusif des entreprises artisanales, ces listes intitulées « La Voix des Artisans » ont pour objectif de faire valoir toutes les attentes des artisans de France.

Ainsi, pour être au plus près des demandes des artisans, l'U2P a lancé une plateforme participative. Accessible à partir du site [lavoixdesartisans.fr](#), celle-ci permet de collecter leurs avis et propositions afin d'enrichir le programme des listes et de faire entendre « La Voix des Artisans » lors de tous les grands rendez-vous électoraux à venir.

UN TROISIÈME DÉBAT À VENIR : « FAUT-IL REDIRIGER UNE PARTIE DES AIDES AUX ENTREPRISES AU PROFIT DE LA RELANCE DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES ? »

Dans la continuité des deux premiers débats, « LA VOIX DES ARTISANS » a d'ores et déjà prévu un nouvel échange sur un thème au cœur de l'actualité française : les aides gouvernementales liées à la crise sanitaire. En effet, si certains secteurs ont mieux résisté que d'autres, les aides gouvernementales (Fonds de solidarité, chômage partiel, prêts garantis par l'État (PGE) etc.) ont permis aux entreprises artisanales de faire face à l'arrêt ou la réduction

des activités résultant des mesures sanitaires. Aujourd'hui, avec plus de 20 millions de Français vaccinés, la pandémie semble pouvoir être maîtrisée et le Gouvernement souhaite que la consommation des ménages redécolle à nouveau. Une redirection des aides prévues aux entreprises pourrait être une des solutions.

CONTACTS PRESSE

U2P

Jean-Côme Delerue

Tél. : 01 47 63 31 31 - 06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

Tél. : 01 47 63 31 31 - 06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

LA VOIX DES ARTISANS

AGENCE RUMEUR PUBLIQUE

presse@lavoixdesartisans.fr

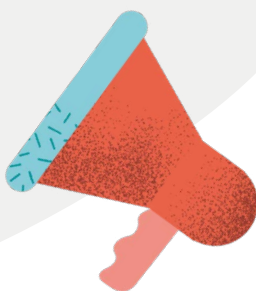
12, rue des Céréales – Bâtiment 127

93 210 La Plaine Saint-Denis

Jérôme Saczewski – Tél. : 01 80 89 87 12

Mathias Koubi – Tél. : 01 80 89 87 17

Basile Rabouille – Tél. : 01 80 89 87 21



U2P union **des entreprises**
de proximité



cnams
FABRICATION & SERVICES

